

ZONE DE POLICE VESDRE

www.policevesdre.be



Verviers, le 5 juin 2013

Madame,
Monsieur,

Bienvenue à la conférence de presse de la Zone de Police Vesdre consacrée au thème « Zone Vesdre, 5 ans d'action. Quel bilan ? Quelles leçons ? ».

Vous trouverez dans ce dossier :

- Les noms et fonctions de vos interlocuteurs
- Un communiqué de presse
- Les slides de présentation
- La partie « objectifs stratégiques » du projet de Plan Zonal de Sécurité 2014-2017

Ce dossier peut être **téléchargé** sur le site Internet de la Zone de Police Vesdre (www.policevesdre.be), onglet « Documentation ».

Eric Piscart
Zone de Police Vesdre
Consultant en communication

Vos interlocuteurs de la Zone de Police Vesdre :

- **Marcel Simonis**, Commissaire divisionnaire, Chef de corps
- **Sylviane Bogaerts**, Conseillère, Chef du Service stratégie et développement,
- **Roland Hubert**, Commissaire, Chef de Service de la Maison de Police du Centre
- **Jean-Luc Winkin**, Commissaire, Chef du service de Gestion et Appui Opérationnels, pilote de la problématique « Stupéfiants »
- **Hassan SAYEH**, Inspecteur Principal, Chef de l'équipe de quartier Moulin, Maison de Police de Hodimont

ZONE DE POLICE VESDRE

VERVIERS-DISON-PEPINSTER

www.policevesdre.be

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication immédiate



Police

Zone Vesdre

Verviers, le 05 juin 2013

Zone Vesdre, 5 ans d'action. Quel bilan ? Quelles leçons ?

En 2008, la Zone de Police Vesdre établissait ses 8 objectifs stratégiques pour la période 2009-2013, dont 5 pour lesquels elle était en charge du pilotage. Il s'agit des nuisances et criminalité de rue, de la délinquance Juvenile, des stupéfiants, du terrorisme/radicalisme et de la sécurité routière. Ce dernier ayant déjà fait l'objet d'une communication il y a 15 jours par la Zone Vesdre.

Ces 5 objectifs ont fait l'objet d'une évaluation fouillée à l'occasion de la rédaction du Plan Zonal de Sécurité 2014-2017. Celle-ci laisse apparaître une « marque de fabrique », propre à la Zone Vesdre. Elle est caractérisée par une approche basée sur le partenariat entre les institutions, l'implication des personnes, l'innovation, le pragmatisme et un travail basé sur la durée et des actions en profondeur. De plus, la Zone Vesdre a fait le pari, parfois risqué, de pointer du doigt les éléments conflictuels qui pouvaient exister dans certaines problématiques avec l'objectif de trouver des solutions originales et mobilisatrices.

Au regard des chiffres, il faut constater que les résultats engrangés sont favorables, notamment par rapport aux niveaux régional et national. Les chiffres mettent en avant des résultats meilleurs qu'ailleurs !

Les 5 objectifs stratégiques pilotés par la Zone Vesdre :

1. Nuisances et criminalité de rue :

Depuis 2003, la problématique des nuisances et criminalité de rue constitue une priorité pour la Zone Vesdre. Afin d'appréhender au mieux cette complexité, l'approche de ce phénomène passe essentiellement par la mise en place du projet de quartier à discrimination positive, les Q+, et par la mise en place d'une politique de verbalisation des infractions liées au Règlement Zonal de Police

Le projet Q+ est un projet phare qui s'est développé très positivement. Plusieurs micro-quartiers ont été intégrés dans le dispositif dont Hodimont, Linaigrettes ou encore l'Hypercentre de Verviers. Le projet s'est aussi étendu pour ne plus seulement concerner Verviers mais aussi les 2 autres communes de la Zone Vesdre à savoir Dison et Pepinster. Le partenariat reste le maître-mot de l'efficacité des Q+. Au fur et à mesure des années, celui-ci s'est étendu et renforcé avec des organismes comme Logivesdre, la gestion centre-ville de Verviers, le CPAS de Verviers, etc.

Autre aspect significatif : les Policiers de la Zone Vesdre ont développé l'usage des amendes administratives afin de lutter contre les nuisances dans les quartiers. La verbalisation touche 4 thèmes prioritaires : chiens, environnement, comportements dérangeants, réunions publiques. L'objectif est évidemment de faire changer les comportements problématiques.

2. Délinquance Juvénile :

Sur la base de la Circulaire PLP 41 du Ministère de l'Intérieur relative à la criminalité juvénile en milieu scolaire, la Zone Vesdre a développé une approche particulièrement originale du sujet. Elle a en effet créé la « plate-forme PLP 41 » comprenant des représentants du Parquet de Verviers, des établissements scolaires de la zone, du service d'aide à la jeunesse, du service de la protection judiciaire, du service de prévention de la ville de Verviers, de l'inter réseau CPMS, de la médiation scolaire et de la Zone Vesdre. Parallèlement, elle a désigné un Officier, personne de contact avec les établissements scolaires.

Les objectifs de départ ont été largement rencontrés. Une convention relative à la sécurité en milieu scolaire a été finalisée et a été approuvée et signée par la toute grande majorité des institutions participantes.

Un plan d'action intégré relatif à la violence perpétrée à l'égard des membres du personnel de la communauté éducative a été élaboré. Un autre plan d'action intégré a encore été développé sur la problématique des stupéfiants à l'école, plus particulièrement la consommation problématique et le deal.

Sans aucun doute, la plate-forme PLP 41 s'établit comme un lieu d'échanges réguliers et reconnus entre les établissements scolaires et les principaux professionnels du champ policier et judiciaire, mais aussi avec les secteurs de l'aide à la jeunesse, de la prévention et l'aide psycho-sociale en milieu scolaire. Si une première problématique a pu être gérée via la plate-forme, il est particulièrement positif de voir que la problématique des stupéfiants a pu également être traitée malgré son caractère sensible !

3. Les stupéfiants :

Une forte impulsion a été donnée dès 2006-2007 sur le sujet des stupéfiants. Concrètement, la Zone Vesdre a mis en place un « réseau stup » en son sein et a élaboré une « plate-forme stup » avec la participation de la Zone Vesdre, du Parquet de Verviers, de la Police Judiciaire Fédérale et des 3 communes de la Zone.

L'évolution a été sensible. Le « réseau stup » s'est décloisonné en intégrant notamment des policiers des maisons de police afin d'augmenter leur implication. La plate-forme stup a également évolué avec une composition revue et un nouveau partenaire : le plan de cohésion sociale de la commune de Dison.


Ces dispositifs ont permis d'élaborer et d'adopter une position commune entre la Zone Vesdre, le Parquet de Verviers et la Police Fédérale. Elle établit, en dehors de la problématique de l'enquête judiciaire elle-même, que les lieux de vente doivent faire l'objet d'une intervention rapide afin d'interrompre les nuisances qui y sont liées, dont on sait qu'elle cause un impact négatif sur la tranquillité des quartiers. Cela n'a pas empêché en parallèle des enquêtes classiques avec filières démantelées, la découverte de plantations, etc.

4. Le terrorisme/radicalisme :

Afin de mieux appréhender le phénomène du terrorisme, la Zone Vesdre a mis en place et pilote un réseau dit « Réseau terro » impliquant à la fois la Police locale et la Police fédérale. Au sein de la Zone Vesdre, un réseau a également été mis en place avec un Officier de référence et un référent au sein de chaque Maison de Police. Un échange mensuel a lieu avec les référents policiers locaux et fédéraux, et d'autres partenaires comme la sûreté de l'Etat et les Services généraux de renseignements et de sécurité de la Défense.

En 2011, le dispositif connaît une évolution et passe un nouveau cap en étant élargi au niveau arrondissemental. Les 3 autres Zones de Police de l'arrondissement ont ainsi été invitées à certaines réunions.

Point particulièrement positif, le « Réseau terro » est toujours parvenu à garder un ancrage Terrain. Il est resté centré sur une collecte et un échange d'informations relatifs à des cas concrets. Le dynamisme du projet a encore pu s'appuyer sur l'organisation de plusieurs séances d'information dispensées par des spécialistes travaillant sur des problématiques traitées par le réseau. Il faut encore souligner la formule originale retenue qui implique dans un projet terrorisme/radicalisme une police locale en tant que pilote, ce qui est assez rare dans le paysage policier belge. Cela en fait un véritable projet de police intégrée, sur lequel tous les principaux partenaires du réseau ont confirmé leur intérêt.



**« Zone Vesdre, 5 ans d'action
Quel bilan ?
Quelles leçons »**

Conférence de presse
Le 5 juin 2013

2009-2013 : 5 + 3 objectifs stratégiques

- Les nuisances
 - La délinquance juvénile – PLP41
 - Les stupéfiants
 - Le terrorisme/radicalisme – PLP37
 - (La sécurité routière)
-
- La criminalité itinérante
 - La traite et le trafic des êtres humains
 - La violence intra-familiale

Le type d'approche ou la marque de fabrique de la zone Vesdre

- L'implication de personnes
- Des actions en profondeur et dans la durée
- Le pragmatisme
- L'innovation
- Le partenariat

« Le maître-mot d'un partenariat fructueux devrait être, selon moi, la conflictualité, ce qu'on nomme parfois la « **coopération conflictuelle** », c'est-à-dire que les professionnels participant au réseau devront tenir compte des intérêts en jeu. Il s'agit de sortir de la politique du « faux » consensus où on fait l'impasse sur les intérêts parfois contradictoires des personnes en présence. Il s'agit, grâce au débat, de constater les divergences, d'analyser les intérêts en jeu, et de conclure un accord déterminant un programme d'actions à court, moyen, voire long, terme où chacun des partenaires voit ses intérêts pris en compte »

Liliane Baudart,
Directrice générale de l'aide à la jeunesse

Les nuisances

- Le projet Q+ (quartiers à discrimination positive)
 - Projet phare – dont l'origine remonte à 2002
 - Travail en partenariat sur des micros quartiers – au départ, police/service de prévention

En terme d'évolution :

- Couverture zonale et partenariat étendu (ex: Dison, Logivesdre)
 - Caractère flexible et évolutif – nouveaux quartiers/ quartiers en veillesse
 - Illustrations : les quartiers Moulin – Hyper-centre - Préjavais...
- Une politique de verbalisation des infractions au règlement zonal de police (RZP)
 - Chiens
 - Environnement
 - Comportements dérangeants
 - Réunions publiques

La délinquance juvénile

- Origine : Circulaire PLP41 du 7 juillet 2006
- Fin 2008 : conclusion d'une convention relative à la sécurité en milieu scolaire
- Constitution d'une plate-forme PLP41 représentative
- Désignation et positionnement d'un officier personne de contact avec les établissements scolaires
- Elaboration de 2 plans d'action :
 - Violence à l'égard du personnel de la communauté éducative
 - Stupéfiants

Création d'un dispositif de triangulation (Parquet, Police, Direction d'école)

Les stupéfiants

- Mise en œuvre d'un Plan d'actions en 2007
- 2 Organes : La Plate-Forme Stupéfiants
(Zone Vesdre – Communes de la zone – Parquet et PJF)
Le Réseau des référents « Stups »
(Enquêteurs et policiers uniformés de la zone – PJF – Parquet)
- Mise autour de la table des partenaires pour :
 - Déterminer et suivre les lignes de la politique menée
 - Déterminer les modes d'action à mettre en œuvre pour chaque situation connue en privilégiant une approche rapide
- Deux logiques d'approche des différentes situations:
 - POLICE JUDICIAIRE (Orientée vers les auteurs)
 - POLICE ADMINISTRATIVE (Lutte contre les nuisances)

Le terrorisme/radicalisme

- Origine : PLP37 du 30 déc. 2004 relative à l'échange d'infos au sujet des phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme
 - Depuis 2006 : création d'un dispositif original « le réseau Terro » piloté par la zone en collaboration avec la police fédérale
 - Prise en compte de l'organisation de la zone (officier judiciaire + 6 référents en maison de police)
 - Concret et pratique : vigilance centrée sur un nombre limité de cibles
 - Régulier
- En terme d'évolution :
- Partenaires supplémentaires : Sûreté de l'Etat, Service général du renseignement et de la sécurité
 - Couverture arrondissementale (2011)
 - Reconnaissance

La Zone Vesdre et les autres entités

Délits/Entités	Zone Vesdre	Arro. Jud. Verviers	Prov. Lg.	Région Wall.	Pays
Total des délits (sans les infractions au RZP)	-9,3%	-4,4%	-0,8%	-2,1%	-1%
Vols et extorsions	+3,8%	+14,1%	+9,8%	+5,8%	+4,8%
Dégradations de la propriété	-31,8%	-26,1%	-14,5%	-14,8%	-12,1%
Infra. contre l'intégrité physique	-20,4%	-18,9%	-10,7%	-7,1%	-7,1%

Zone Vesdre

Evolution des grandes catégories de phénomènes

Phénomènes/année	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12	Evolution 08-12
Vols		3241	3204	3289	3367	+3,9%	
Atteintes à l'intégrité		2322	2286	2187	2004	-13,7%	
Nuisances (infra. RZP)	400	1867	2094	2181	1768	-5,3%	+342%
Dégradations		1225	1182	1025	834	-31,9%	

Zone Vesdre

Evolution des vols

Phénomènes/années	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12
Vols	3241	3204	3289	3367	+3,9%
Cambriolages dans les habitations	581	451	616	751	+29,3%
Cambriolages dans les commerces	194	176	207	184	-5,2%
Vols avec violence ou menace	231	221	227	228	-1,3%
dont Vols à main armée	52	53	66	43	-17,3%